



Mairie de

MAURUPT LE MONTOIS

COMMUNIQUÉ

Tous au compost !

La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, prévoit de généraliser le tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023, date à laquelle tous les particuliers et professionnels, structure publiques ou privés, devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables.

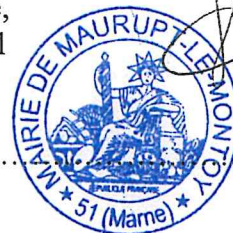
Pour répondre à cette réglementation, le SMICTOM Nord Haute-Marne vous propose des composteurs en bois.

Les personnes intéressées sont invitées à retourner leur commande en mairie ou par mail (mairie.maurupt@orange.fr) avant le 30 avril 2024.

Le prix indiqué tient compte de la participation financière du SMICTOM.

Une facture de votre trésorerie vous sera ensuite adressée et les composteurs vous seront livrés uniquement après retour du règlement.

Le Maire,
J.Roussel



✂.....

Commande composteur bois

Nom :Prénom :

Adresse :

.....

☎ Tél : Mail :

Signature

- Souhaite un composteur 400L au prix de 30€ (Env. L79xP76xH89)
- Souhaite un composteur 600L au prix de 40€ (Env. L89xP86xH99)

1 seul composteur subventionné par foyer
Au-delà, les composteurs vous seront facturés 90€ pour 400L et 100€ pour le 600L